

**SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 6 FÉVRIER 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents. La coordonnatrice au service des loisirs et événements, madame Éliane St-Pierre, était aussi présente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-02-13

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 février 2018 à 20 h.

LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Tous les candidats à l'élection de novembre 2017 ont transmis le formulaire DGE-1038 relatif à la divulgation de certains dons et le rapport des dépenses.

Résolution # 2018-02-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2018-02-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 janvier 2018 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2018-02-16

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 10 janvier 2018 au 6 février 2018 dont le montant est de 130 809,02 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 374 270,08 \$ selon la liste des comptes et factures.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-02-17

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 368-2017 VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À CRÉER LA ZONE 307
À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 102 AFIN DE PERMETTRE
L'AMÉNAGEMENT D'UN MEILLEUR ACCÈS À LA RIVIÈRE RICHELIEU**

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut diviser le territoire de la municipalité en zones et spécifier pour chaque zone les constructions et les usages qui sont autorisés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir un accès public additionnel à la rivière Richelieu par, notamment, l'aménagement d'un espace destiné à la mise à l'eau d'embarcation et la pêche sportive;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 22 août 2017;

ATTENDU QU'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 22 août 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le présent règlement a été dûment tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le présent projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 est modifié en créant la zone « 307 » à même une partie de la zone 102. La partie résiduelle de la zone 102 devient la zone « 102.1 ».

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

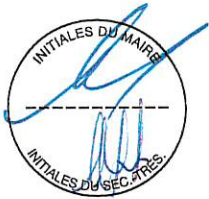
ARTICLE 2

Les grilles de spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 sont modifiées en remplaçant pour la zone 102 le numéro de zone 102 par le numéro de zone « 102.1 ».

ARTICLE 3

Les grilles de spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 sont modifiées en créant la zone 307 et pour cette zone :

- a) En plaçant l'expression « *(1) » vis-à-vis la classe d'usages « B Parcs, équipements récréatifs »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

- b) En plaçant le chiffre « 6 » vis-à-vis la ligne « Marge de recul avant min. (m) »;
- c) En plaçant l'expression « 2 (2) » vis-à-vis la ligne « Marge de recul latérale (min.) (m) »;
- d) En plaçant le chiffre « 4 » vis-à-vis la ligne « Somme des marges de recul latérales min. (m) »;
- e) En plaçant l'expression « 3 (2) » vis-à-vis la ligne « Marge de recul arrière min. (m) »;
- f) En plaçant le chiffre « 1 » vis-à-vis la ligne « Hauteur minimale (étage) »;
- g) En plaçant le chiffre « 1 » à la ligne « Hauteur maximale (étage) »;
- h) En plaçant le symbole « x » à la ligne « Zones à risque d'inondation »;
- i) En plaçant les notes particulières :
 - i. « (1) Seuls des usages et aménagements permettant un accès à la rivière pour la pratique d'activités d'observation et de récréation, comprenant leurs usages et équipements complémentaires, sont autorisés.
 - ii. (2) La marge de recul latérale minimale pour une ligne de lot mitoyenne à une zone dans laquelle l'usage résidentiel est autorisé est de 15,0 mètres. »

Le tout tel qu'il appert à l'annexe B du présent règlement et en faisant partie intégrante.

ARTICLE 4

Le projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce sixième jour du mois de février 2018.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	Le 22 août 2017
Adoption du premier projet de règlement :	Le 22 août 2017
Assemblée de consultation publique :	Le 5 septembre 2017
Adoption du second projet de règlement :	Le 5 septembre 2017
Adoption du règlement :	Le 6 février 2018
Certificat de conformité :	Le 22 février 2018

ANNEXE A

- Extrait du plan de zonage actuel et du plan de zonage proposé.

ANNEXE B

Grille de spécification de la zone 307.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-02-18

HAUSSE DE LA FACTURE DES SERVICES DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'au moment de la préparation des prévisions budgétaires, le montant des services policiers de la Sûreté du Québec n'était pas connu;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière de 17 421 \$ accordée à la municipalité ne couvre qu'une partie de la hausse de la facture des services de police de la Sûreté du Québec;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal s'approprie la somme de 14 874 \$ des surplus non affectés de la municipalité pour le paiement de la facture.

Résolution # 2018-02-19

PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (PLIU)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a adopté la résolution 14925-17 spécifiant que le conseil procède, en collaboration avec les municipalités de la MRC, à la réalisation d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier auprès du ministère de la Sécurité publique afin de réaliser ledit protocole;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé fait suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole répondra à l'action 41 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération dont les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu se sont engagées à réaliser;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU).

QUE des ententes intermunicipales en ce sens soient établies.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-02-20

RECONDUCTION DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme de renouveler leur mandat;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisaillon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal reconduise dans leur fonction les membres du Comité pour une période de deux (2) ans.

Le Comité consultatif d'urbanisme est formé du conseiller monsieur Léo Quenneville et de six résidants : messieurs Luc Berlinguette, Robert Chaillez, Pierre Desmarais, Jean Forest, Réal Forget et Gilles Laguë. Madame Christiane Fleury agit à titre de secrétaire.

Et de façon permanente, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, agit à titre de personne-ressource.

Résolution # 2018-02-21

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE AVEC LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE notre entente de tarification avec la Banque Nationale du Canada vient à échéance en début d'année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire prolonger pour trois (3) années additionnelles, soit jusqu'au 31 janvier 2021, l'entente de tarification selon les termes et conditions énumérés dans leur lettre datée du 16 janvier 2012;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle l'entente de tarification avec la Banque Nationale du Canada.

Résolution # 2018-02-22

CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une indexation de 1,7 % du salaire des employés municipaux soit accordée pour l'année 2018 portant la masse salariale annuelle à 423 201 \$.

QUE l'échelle salariale des pompiers prévue aux articles 17.1, 17.2 et 17.3 soit indexée de 1,7 % tel que prévu à l'article 17.4 de l'entente de travail conclue le 25 septembre 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE l'indexation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2018.

Résolution # 2018-02-23

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a présenté en 2017 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire toujours participer au Programme;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix la convention d'aide financière 2017-2018 dans le cadre du Programme.

QUE le conseil municipal désigne madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, pour représenter la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans le cadre de la convention d'aide financière 2017-2018.

Résolution # 2018-02-24

AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde des aides financières aux organismes reconnus suivants :

➤ Club Optimiste Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 200 \$
➤ École Alberte-Melançon (bal des finissants)	200 \$
➤ Festival de la Saint-Valentin	500 \$
➤ Garde côtière auxiliaire	1 000 \$
➤ Grenier aux Trouvailles (la Bouée culinaire)	800 \$
➤ Maison Hina inc.	200 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-02-25

DEMANDE AU MTQ – PERMISSION DE CIRCULER SUR LA ROUTE 223 POUR LES QUADISTES ET MOTONEIGISTES

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la permission pour les quadistes et les motoneigistes d'emprunter la rue Principale (route 223) de leur résidence respective, de la 55^e Avenue à la 79^e Avenue, aux sentiers reconnus.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de janvier.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de janvier.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois janvier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2018-02-16, 2018-02-18, 2018-02-22, 2018-02-24.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

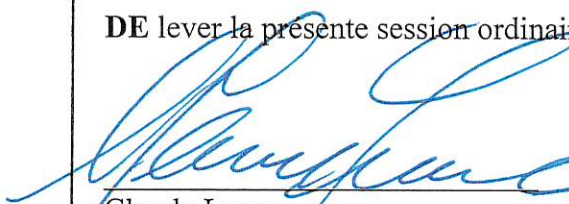
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

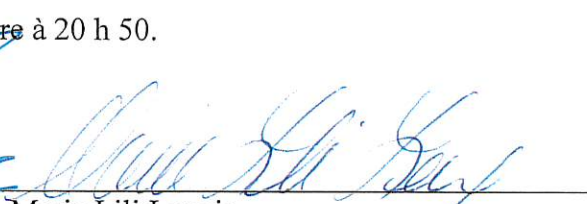
Résolution # 2018-02-26 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 50.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière